

Recommandé avec avis de réception

Lille, le

**- 6 DEC. 2023**

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la :

**« Création d'une résidence de tourisme  
874, avenue de la Liberté sur la commune de Bray Dunes ».**

je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 31 mai 2023 et complété le 1<sup>er</sup> août 2023.

En particulier, les eaux de rabattement de nappe devront être rejetées dans le réseau d'assainissement public avec l'accord de la CUD ; **tout autre mode de gestion est interdit, en particulier le rejet des eaux vers les parcelles voisines.**

Par ailleurs, l'opération de rabattement de nappe ne devra pas entraîner de désordres sur les avoisinants, sous votre entière responsabilité et en tenant compte du chantier voisin au 902 boulevard de la Liberté pour lequel la société RÊVE DES SABLES (filiale manifestement de la vôtre) a également obtenu un accord tacite. La DDTM ne dispose pas de l'expertise géotechnique pour en juger.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date du démarrage du rabattement de nappe. Vous voudrez donc bien nous communiquer cette date sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressés à la mairie de Bray-Dunes pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

.../...

TWIN PROMOTION  
Monsieur Léo Casteilla  
41 A, rue Simon Voillant

59130 LAMBERSART

Réf. : **12-13/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, .... Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

L'unité police de l'eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (mail : [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)).

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service  
eau nature et territoires,



Hélène SOLVES

Copie au service territorial Flandres et littoral de la DDTM



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**A ENVOYER IMPERATIVEMENT A L'UNITE POLICE DE L'EAU**

**Construction d'une résidence secondaire - 902 boulevard de la Liberté  
sur la commune de Bray-Dunes**

**RÊVES DES SABLES**

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare :

- démarrer le rabattement de nappe à la date du
- avoir achevé le rabattement de nappe à la date du

**A retourner dûment complété à :**

↳ DDTM du Nord  
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau  
62, boulevard de Belfort - CS 90007  
59042 LILLE cedex  
ddtm-pe@nord.gouv.fr

